



## FONCTIONNEMENT ET HORAIRES ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

### DOCUMENT A CONSERVER

#### **RENTREE :**

La pré-rentrée se déroulera le mercredi 31 août 2022 de 16h30 à 18h00

La rentrée se déroulera le jeudi 1<sup>er</sup> septembre dès 8h20.

#### **L'EQUIPE ENSEIGNANTE EN 2022-2023 (en attente de confirmation) :**

Jardin d'enfants : Mme FLOUROU

PS : Mme PIQUET

PS MS : Mme MEURISSE

MS GS : Mme FRANCOIS

GS : Mme CARLIER

CP : Mme BALIN

CP : Mme PEDRETTI

CE1 : Mme LAISNE

CE1 : Mme FAELENIS

CE2 : Mme FLAJOLET

CE2 : Mme DERET

CE2 : Mme QUINZIN

CM1 : Mme DUBOIS

CM1 : Mr DEVILLIER – nouvel enseignant

CM1 CM2 : Mme COTRELLE – nouvel enseignant

CM2 : Mme CALVIN

CM2 : Mme DELBOVE

- Jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

- Horaires : 08 h 30 → 12 h 00

13 h 45 → 16 h 25

**L'entrée des élèves se faisant exclusivement par le portail vert.**

#### **OUVERTURE DES PORTES**

8 H 20

11 H 55 pour les maternelles

12 H 00 pour les primaires

13 H 35

16 H 20 pour les maternelles

16 H 25 pour les primaires

#### **FERMETURE DES PORTES**

8 H 30

12 H 05

12 H 05

13 H 45

17 H 00

17 H 00

#### **GARDERIE et ETUDE :**

##### **Horaires de garderie :**

Le matin : 7h20 à 8h20. De 8h00 à 8h20, une étude est mise en place pour les élèves de primaire. Le soir sortie possible de 16h25 à 17h05. Fermeture des portes à 18 h 30 précises (tout retard entrainera une majoration de 5 euros).

##### **Horaires de l'étude pour les primaires :**

De 17h05 à 18h00.

Tout élève non repris à 18h rejoindra la garderie.

Tout enfant de maternelle non repris à 16h35 est conduit automatiquement en garderie.

Le soir, vous pouvez reprendre vos enfants à la garderie (pour les maternelles) ou dans la cour (pour les primaires) jusque 17 h 05.

Ce temps est gratuit pour tous les élèves.

Tout élève de primaire non repris à 17h05 doit obligatoirement se rendre à l'étude.

#### **LA RESTAURATION SCOLAIRE :**

##### **Pour les élèves de maternelle :**

Nous vous remercions d'indiquer toutes modifications aux enseignants à l'accueil le matin.

##### **Pour les élèves de primaire :**

Tous les élèves de primaire se verront attribuer une carte les premiers jours de la rentrée qu'ils soient externes ou demi-pensionnaires (cette carte restera en classe).

#### **Régime des thermos : l'inscription au thermos des élèves nécessite le respect de plusieurs règles :**

- Veiller à un repas équilibré (sodas, biscuits apéritifs et bonbons sont proscrits).

- Disposer d'un sac thermos gardant au chaud le plat (aucun aliment ne pourra être réchauffé durant le temps de restauration).

**LE SECRETARIAT : Le secrétariat est ouvert de 08h20 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 chaque jour de classe et le mercredi matin de 9h à 12h.**

## **RENDEZ-VOUS :**

Il est possible de rencontrer les enseignants en dehors des heures de classe (**évitons 8 h 20 et 13 h 35**). N'hésitez pas à prendre contact avec eux quel que soit le problème par l'intermédiaire de la messagerie école-directe ou du carnet de correspondance. La communication, le partage et le dialogue sont importants pour une meilleure compréhension dans la relation tripartite Enfant-Parents-Enseignants

Si vous souhaitez rencontrer les enseignants ou Mr le Directeur, il est préférable de prendre rendez-vous pour vous éviter parfois un déplacement inutile. Pour tout entretien avec le chef d'établissement adressez-vous à l'accueil (patricia.huyghe@nda59.fr).

## **VIE DE LA FOI :**

La catéchèse est assurée par les enseignants sur le temps scolaire dès la maternelle. En cycle 2 et 3 (CP au CM2) nous suivons les parcours diocésains actuellement proposés et nous recherchons des parents pour participer activement à cette vie chrétienne. (Catéchèse, organisation de temps de prière, préparation des 1ères communions - MEJ)

Les enfants désirant se préparer à la première communion pourront être aidés en partie à l'école en lien avec les paroisses qui les accueilleront pour célébrer ces événements.

Pour la Profession de Foi, l'Institution assure la préparation en 6<sup>ème</sup>. Ceux qui souhaitent la faire plus tôt doivent s'adresser à leur paroisse.

## **REUNIONS :**

Chaque enseignant organisera fin septembre, début octobre une réunion en classe afin de vous présenter les objectifs de l'année et apporter une réponse aux questions.

Des rencontres individuelles peuvent avoir lieu dans l'année avec les enseignants mais uniquement sur rendez-vous.

Vous serez également invités à participer à l'assemblée générale de l'Association de Parents de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) le **vendredi 6 octobre** pour faire le bilan de l'année écoulée, évoquer les perspectives, et connaître les priorités de l'année.

## **LES LANGUES :**

L'enseignement de sensibilisation aux Langues Etrangères aura lieu dès la petite section. Le but recherché étant « l'ouverture à d'autres cultures, à d'autres sonorités à l'écoute et à l'éducation de l'oreille ». Dès le CP, nous passons aux apprentissages.

En maternelle, chaque classe bénéficie de 30 minutes avec une assistante anglo-saxonne.

En cycle 2 (CP, CE1 et CE2), chaque classe bénéficie d'une heure avec une assistante anglo-saxonne.

Les classes de cycle 3 (CM1 et CM2) sont des classes bilingues. Une heure et demie d'anglais obligatoire aura lieu chaque semaine. Mais en plus, d'autres disciplines sont dispensées uniquement en anglais. Nous mettons la langue au service de la matière.

En résumé, les CM1 et CM2 bénéficieront de 3 heures de langue par semaine. Nous souhaitons que nos élèves sachent s'exprimer spontanément en anglais et avec une certaine aisance.

## **MALADIES ET ABSENCES :**

En cas d'absence de l'enfant, il appartient à la famille de prévenir le jour même. **Toute absence doit être justifiée et excusée par écrit le jour même de la rentrée de l'élève et remis à l'enseignante (prioritairement par mail)**. Nous vous demandons de nous remettre un certificat médical pour les arrêts de plus de 48 heures. Evitons les absences trop fréquentes et les retards répétés préjudiciables au bon déroulement de la scolarité de l'élève. **Les rendez-vous médicaux ou autres doivent se prendre en dehors du temps scolaire.**

Les départs en vacances durant la période scolaire ne sont pas autorisés. Exceptionnellement, si une demande d'absence pour un départ en vacances sur le temps scolaire se produisait, la demande est à déposer un mois avant le départ avec justificatif à l'enseignant(e) qui le remettra à Mr la Directeur et sera également envoyée à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

## **LA TENUE :**

La tenue vestimentaire doit être simple et correcte. (Piercing, tatouage, cheveux colorés etc... ne sont pas autorisés). Tous les vêtements doivent être marqués. Chaque année beaucoup de vêtements se perdent et ne sont pas réclamés. Tout vêtement retrouvé est entreposé dans l'armoire qui se trouve dans le hall d'entrée de la garderie maternelle.

## **COMPORTEMENT GENERAL :**

Un règlement intérieur vous sera remis en début d'année scolaire. En s'inscrivant à l'école Notre Dame des Anges, chaque élève avec le soutien des parents, s'engage à en devenir un membre à part entière : Il accepte donc les règles de vie de l'établissement.

## **DIVERS :**

**Nous rappelons que nos amis les animaux** ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement. Nous vous précisons également que l'accès aux jardins de l'école est strictement interdit. Aucune assurance ne couvrira ces lieux sans surveillance hors temps de récréation.